



COMMUNIQUE DE PRESSE

Caen, le 21 juin 2022

Qualité des eaux de baignade en Normandie : 94% des sites de baignades sont de bonne ou d'excellente qualité en 2021

Chaque année, l'ARS Normandie s'assure de la qualité des eaux de baignade afin de prévenir les risques pour la santé humaine. Au total, 160 sites naturels ont ainsi fait l'objet d'une surveillance en 2021 (149 en mer et 11 en eau douce). Le bilan des analyses microbiologiques menées par l'ARS vient d'être publié (à télécharger ici) : il souligne que 94 % des sites sont d'excellente (68%) ou de bonne qualité (26%). Ces chiffres confirment le bon niveau de qualité microbiologique des plages normandes et traduisent les efforts réalisés par les collectivités pour identifier et résorber les sources de pollution, et prévenir l'exposition des baigneurs.

Tout au long de la saison balnéaire, Normands et vacanciers peuvent consulter les résultats des analyses réalisées sur le site de l'ARS Normandie.

Suivre la qualité des eaux de baignade :

Toutes les informations relatives à la baignade et aux contrôles des eaux sont regroupées sur une page dédiée du site Internet de l'ARS Normandie : https://www.normandie.ars.sante.fr/baignades-en-milieu-nature

Le bilan régional et les bilans par département de la qualité des eaux de baignade sont téléchargeables en suivant ce lien : https://www.normandie.ars.sante.fr/les-bilans

Comme chaque année, les résultats des analyses microbiologiques sont adressés en mairie en vue de leur affichage à proximité des lieux de baignade et sont publiés en temps réel durant toute la saison balnéaire sur le site internet de l'ARS Normandie. Pour consulter les résultats de la saison 2022 en cours: https://www.normandie.ars.sante.fr/eaux-de-baignade-la-qualification-des-resultats-en-cours-de-saison

Pour se baigner en toute sécurité : choisir un lieu surveillé et contrôlé

Il est important de se renseigner sur la qualité des eaux de baignades et de choisir un site surveillé et contrôlé d'un point de vue sanitaire. Cette surveillance permet de protéger les baigneurs en cas de pollution des eaux.

Ces baignades dites surveillées sont fréquemment entretenues et font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS. Elles disposent par ailleurs d'un profil de vulnérabilité. Il s'agit d'un outil de gestion préventive de la baignade, qui répertorie les risques et sources de pollution d'un site. Il permet au responsable de la baignade de prendre les mesures nécessaires et adaptées pour protéger les baigneurs.

Et pour vous baigner en toute sécurité

- Apprenez tous à nager
- Baignez-vous toujours avez vos enfants
- Choisissez les zones de baignade surveillées
- Respectez les interdictions de baignade
- Tenez compte de votre état de forme
- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade
- Surveillez vos enfants de près et en permanence

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance : #NeLesQuittezPasDesYeux

- Baignez-vous en même temps que vos enfants ou désignez un seul adulte responsable de la surveillance
- Ne faites pas autre chose lorsque votre enfant se baigne
- Ne restez pas le regard fixé sur votre téléphone ou votre tablette
- Ne vous absentez pas, même quelques instants
- Soyez particulièrement vigilants lors des baignades dans des piscines « hors-sol » (non enterrées) qui ne disposent pas de dispositif de sécurité

En mer

- Nagez dans les zones de baignade surveillées
- Nagez accompagné ou en signalant votre lieu de baignade
- Nagez avec une bouée de nage en eau libre
- Nagez le long du rivage

Alerte vague de chaleur en Normandie : attention au choc thermique

L'ARS Normandie rappelle qu'il faut être vigilant lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante.

Choc thermique, les signes d'alerte :

Crampes, frissons, troubles visuels ou auditifs, maux de tête, démangeaisons, sensation de malaise ou de fatigue intense.

Comment réagir en cas de choc thermique ?

- 1. Faites des gestes de la main et demandez de l'aide
- 2. Sortez de l'eau rapidement et réchauffez-vous
- 3. Si les signes ne disparaissent pas rapidement : appelez les secours

Mél: ars-normandie-communication@ars.sante.fr